

CONDITIONS DE TRAVAIL (DUREE, RUPTURE, CDD...)

LS 26/09 Pages 2 et 3	Le congé maternité des travailleuses indépendantes devrait être allongé en 2019 <i>Rapport de M.-P. Rixain « rendre effectif le congé de maternité pour toutes les femmes », juillet 2018</i> Le Premier ministre a annoncé, le 20 septembre 2018 sur <i>France Inter</i> , que la durée du congé maternité des et travailleuses indépendantes serait allongé en 2019. La durée minimale de ce congé passerait à « huit semaines , deux avant l'accouchement six ensuite ». Et la durée du congé maternité indemnisé serait portée à 16 semaines . Ces annonces font suite à la remise du rapport, au cours de l'été, de la députée la République en marche de l'Essonne, Marie-Pierre Rixain, intitulé « rendre effectif le congé maternité pour toutes les femmes » mais rendu public seulement en septembre.
LS 28/09 Pages 1 et 2	Rupture discriminatoire de la période d'essai : l'indemnité de préavis n'est pas due au salarié <i>Cass. soc., 12 septembre 2018, n° 16-26.333 FS-PB</i> Dans la mesure où les dispositions du Code du travail excluent l'application des règles relatives à la rupture du CDI durant la période d'essai, un arrêt rendu par la Cour de cassation le 12 septembre 2018 en tire pour conséquence logique que le salarié, dont la période d'essai a été rompue pour un motif discriminatoire, ne peut prétendre au bénéfice de l'indemnité compensatrice de préavis.
27/9	« Seuls 9,5 % du total des faits religieux sont bloquants et/ou conflictuels » en entreprise Si 2 salariés sur 3 déclarent observer des faits religieux et plus d'un manager sur 4 considère que ces faits rendent leur rôle plus délicat, « la religion est un sujet beaucoup moins conflictuel que le travail lui-même », indique l'étude de l'Ofre et de l'Institut Randstad sur le fait religieux en entreprise en 2018 publiée le 26 septembre.
28/9	Attitudes stigmatisantes au travail : les femmes non-blanches sont les plus exposées <i>11e baromètre de la perception des discriminations dans l'emploi du Défenseur des droits publié le 27 septembre</i> Une personne sur quatre demeure confrontée à des propos ou comportements stigmatisants au cours des cinq dernières années dans un cadre professionnel. 14 % des personnes interrogées ont été confrontées au moins une fois à des attitudes sexistes, 9 % à des attitudes racistes, 5 % à des attitudes handiphobes, 5 % à des attitudes liés à leur religion et 3 % à des attitudes homophobes.

ÉCONOMIE

LS 25/09 Page 1 Et 26/9	Chômage La négociation devra permettre de réaliser 3 à 3,9 milliards d'économies <i>Rapport sur la réunion multilatérale entre les organisations d'employeurs et de salariés et le ministère du travail, 21 Septembre 2018</i> Réunis le 21 septembre au ministère du travail pour une ultime multilatérale avant l'envoi du document de cadrage de la prochaine négociation relative à l'assurance chômage, les partenaires sociaux ont appris qu'ils devront réaliser de 1 à 1,3 milliards d'euros d'économies annuelle pendant trois ans s'ils acceptent de négocier. Une « logique uniquement budgétaire » qu'ils dénoncent. Matignon fixe les lignes directrices de la future négociation sur l'assurance chômage <i>document de cadrage remis aux partenaires sociaux le 25 septembre</i> ceux-ci devront négocier un nouvel accord sur l'assurance chômage dans un cadre contraint par des sujets imposés et une trajectoire de désendettement accélérée. Les mesures négociées devront permettre de dégager entre 1 et 1,3 milliard d'euros d'économie en moyenne annuelle pendant trois ans.
LS 26/09 Pages 1 et 2	Les grandes lignes du projet de loi de finances pour 2019 en matière sociale <i>Dossier de presse du ministère de l'Économie et des Finances sur le projet de loi de finances pour 2019 du 24 septembre 2018</i> le projet de loi de finances décline en matière fiscale les mesures annoncées ces derniers mois par l'exécutif. Le fil conducteur de ce texte est « d'encourager et de valoriser le travail », selon le ministre de l'Économie et des Finances Ce projet est bâti sur une hypothèse de croissance de + 1,7 % en 2019 et 2020.
LS 27/09 Pages 1 et 2	Les principales mesures du PLFSS pour 2019 <i>Dossier de presse du ministère des Solidarités et de la Santé sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2019, 25 septembre 2018</i> La présentation, le 25 septembre, du PLFSS pour 2019 n'a pas révélé de grosses surprises. Beaucoup de mesures avaient déjà fait l'objet d'annonces de la part du gouvernement, d'autres sont partagées avec le projet de loi de finances pour 2019. Plusieurs mesures vont impacter les cotisations sociales patronales et salariales en 2019 et le champ des prestations couvertes par les contrats complémentaires santé responsables sera étendu dans le cadre du panier 100 % santé en optique, audiologie et dentaire.

RELATIONS SOCIALES (DROIT SYNDICAL ; IRP ; CONVENTIONS ET ACCORDS)

LS 25/09 Pages 2 et 3	Manpower s'engage sur la santé et la sécurité de ses salariés intérimaires Accord du 11 juin 2018 relatif à la prévention santé-sécurité des salariés intérimaires Manpower France Depuis le 1 ^{er} juillet 2018, les salariés intérimaires de Manpower ainsi que les entreprises utilisatrices de l'agence de recrutement disposent d'un accompagnement en matière de sécurité et de santé en vertu d'un accord signé le 11 juin 2018. Les signataires s'engagent notamment à développer des « formations métiers » en collaboration avec les entreprises utilisatrices
LS 25/09 Page 6	Prism'Emploi signe un engagement avec l'Etat pour l'insertion des personnes handicapées Communiqué du 20 septembre 2018 relatif à la signature d'un engagement avec l'Etat en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation d'handicap Cet accord aura pour objectif de « développer les coopérations » entre l'organisme regroupant les professionnels de l'intérim et l'Etat afin que le « travail temporaire devienne un levier d'accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap ».
LS 26/09 Pages 3 et 4	Nestlé accompagne l'évolution de ses organisations en excluant tout départ contraint Accord social Groupe Nestlé en France du 28 juin 2018 sur la gestion prévisionnelle des emplois et des parcours professionnels dans le cadre des évolutions d'organisations Nestlé en France 2020 La redéfinition des organisations chez Nestlé, le regroupement des sièges sociaux en région parisienne et la suppression d'environ 400 emplois ont amené le groupe à conclure, le 28 juin 2018, un accord de gestion prévisionnelle des emplois et des parcours professionnels. Se voulant « socialement responsable », cet accord définit des engagements, tels que le recours exclusif au volontariat et la possibilité d'une solution pour tous. Aux mesures de gestion des parcours s'ajoutent un soutien aux mobilités internes et externes et un aménagement des fins de carrière. La direction crée en outre un centre de développement professionnel.
LS 24/05 Page 5	Nouveau mode de représentation du personnel à la Fnac Accord du 18 septembre 2018 portant sur la représentation du personnel au sein de l'enseigne Fnac L'accord met en place des représentants de proximité (RP) et des représentants de proximité santé, sécurité et conditions de travail (RPSSCT) qui participeront, aux côtés des CSE d'entreprise, des CSE régionaux et du CSE central et de leurs commissions santé, sécurité et conditions de travail, à la représentation des 8 600 salariés de l'enseigne Fnac

PROTECTION SOCIALE

LS 25/09 Page 5	Irrévocabilité de l'adhésion au régime d'assurance chômage pour certains employeurs publics : le Conseil constitutionnel valide Cons. Const., 21 Septembre 2018, N°2018-732 QPC Saisi dans le cadre d'une question prioritaire de constitutionnalité, les Sages ont rejeté, le 21 septembre 2018, la demande du Grand port maritime de la Guadeloupe qui entendait faire déclarer contraire à la liberté d'entreprendre les dispositions du Code du travail instituant une option « irrévocable » d'adhésion au régime général d'assurance chômage pour les établissements publics industriels et commerciaux notamment (<i>C. trav., art. L. 5424-2, 2°</i>).
LS 24/09 Pages 1 et 2	Santé au travail Cass. soc., 19 septembre 2018, n° 17-16.219 FS-PBRI Cour de cassation détaille très précisément le mode de calcul qui doit être appliqué par les services de santé au travail communs à plusieurs entreprises pour déterminer le montant de la cotisation due par les employeurs. Contrairement à une pratique manifestement répandue, la cotisation ne peut dépendre d'un critère fondé sur la masse salariale de l'entreprise
27/9	La feuille de route de la mission sur les arrêts maladie est arrêtée Le Premier ministre a adressé le 17 septembre aux trois membres de la mission sur l'indemnisation des arrêts maladie leur feuille de route. Ont été missionnés Jean-Luc Bérard, DRH du groupe Safran, Stéphane Seiller, magistrat à la Cour des comptes et Stéphane Oustric, professeur spécialisé en médecine générale de l'université Toulouse-III, président du Conseil de l'ordre de Haute-Garonne. Leurs premiers constats et propositions sont attendus le 20 octobre et le rapport final, le 31 décembre.
27/9	Le projet de loi sur la lutte contre la fraude adopté par l'Assemblée nationale en première lecture Après le Sénat le 4 juillet, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi relatif à la lutte contre la fraude le 26 septembre 2018, par 497 voix contre 36 (cinq abstentions). Ce texte vise à renforcer les moyens de détection (échanges d'informations entre administrations), d'appréhension (outils d'investigation) et de sanction de la fraude fiscale et sociale